

CORRIGE Exercice 8: Règlementation Nationale

Le poids de l'envoi dépassant trois tonnes, le chargement des colis incombe donc à l'expéditeur. Par contre, la bâche fait partie du véhicule du transporteur, le débâchage de celui-ci incombe donc au conducteur.

La répartition des tâches entre le transporteur, le donneur d'ordre et le destinataire est régi par le contrat de transport, plus particulièrement par le contrat type général (ou spécifique), sauf convention contraire.

Pour en savoir plus : Guide Celse – Réglementation des transports routiers nationaux – Exécution du contrat de transport

